

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11551**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Domaine Sciences Humaines et Sociales, Mention Droit Canonique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires d'une Licence en droit canonique sont aptes à différentes tâches pastorales, administratives et juridictionnelles, intra et extra ecclésiales : organisation de la communauté ecclésiale, communication sociale, activités notariales et juridictionnelles dans les officialités, enseignement religieux, animation pastorale, conseil économique et social et en matière des relations Eglises-Etat.

Le diplômé a une solide connaissance de l'histoire du droit et des institutions de l'Eglise et du droit canonique actuel. Il maîtrise notamment :

- les normes institutionnelles en vigueur
- les procédures matrimoniales
- la régulation interne des paroisses, associations, mouvements et services d'Eglise
- Le droit canonique dans ces relations avec le droit civil
- les relations Eglises-Etat.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire d'une Licence en droit canonique peut partager sa culture canonique dans le cadre de diverses fonctions administratives ou pédagogiques. Dans le cadre d'une communauté ecclésiale, il peut travailler dans le cadre d'une officialité, d'une aumônerie, d'une école ou d'une paroisse.

Il pourra exercer ainsi les fonctions de :

- intervenant (notaire par exemple) à l'officialité
- animateur pastoral
- enseignant, catéchète, formateur
- cadre associatif
- aumônier

### Codes des fiches ROME les plus proches :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation de 6 semestres (les semestres 5 et 6 proprement canoniques complétant une formation universitaire préalable de 4 premiers semestres en droit, en théologie, en histoire, en sociologie), la Licence en droit canonique s'obtient après une évaluation de chacune des 14 UE composant le parcours des semestres L5 et L6. Ces UE comprennent :

1. Des enseignements fondamentaux sur l'histoire du droit de l'Eglise, les normes générales, les procédures et les sanctions, le droit sacramentaire, le droit et la religion en France et en Europe, la société ecclésiale, le statut des personnes et le droit matrimonial.
2. Une préparation aux professions canoniques dans le cadre de deux stages en communauté d'Eglise et en officialité.
3. Une ouverture à d'autres thématiques (canoniques ou autres) plus particulières telles que le droit local des cultes en Alsace-Moselle et/ou le droit de la vie consacrée.
4. Une formation linguistique (latin canonique, autre langue étrangère utilisée en droit canonique) et méthodologique (méthodologie de rédaction d'un travail universitaire, technologies de l'information et de la communication = TIC).

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs de la Licence
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue		X
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle		X

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Commission pédagogique formée d'enseignants-chercheurs de la Licence
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté rectoral du 13 décembre 1920, approuvé par le Commissaire Général de la République en date du 14 février 1921.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://theocatho.u-strasbg.fr/>

Université de Strasbourg

##### Lieu(x) de certification :

Strasbourg.

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Strasbourg.

##### Historique de la certification :

Habilitation sans interruption depuis la création.